

Pour compléter ce dossier, reportez-vous aux annexes. Renseignez ce dossier avec précision.

IL EST INDISPENSABLE QUE TOUTES LES PIÈCES DEMANDÉES EN ANNEXE 1 SOIENT JOINTES À CE DOSSIER POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION.

1. FICHE INDIVIDUELLE DE L'ÉTUDIANT

À remplir obligatoirement selon votre situation.

N° ÉTUDIANT :

Si vous avez déjà été inscrit à l'université de Bourgogne, indiquez votre numéro étudiant :

N° DOSSIER PARCOURSUP :

Indiquez votre N° de dossier : Ce numéro peut contenir moins de chiffres qu'il n'y a de cases.

ÉTAT CIVIL

NOM : **NOM d'usage :**
(marital)
1^{er} Prénom : **2^e Prénom :** **3^e Prénom :**
(de l'état civil)
Né(e) le : **Lieu de naissance :** Département : ou Pays : **Ville :**
 Pour Paris, précisez l'arrondissement :

Sexe : F - Féminin M - Masculin **Nationalité :**

USAGE
Civilité usuelle : Madame Monsieur **Prénom d'usage :**

N° National étudiant :
BEA obligatoire pour les bacheliers depuis 1995 ou **INA** (indiqué sur votre relevé des notes du bac)
NNE ou **INE** obligatoire pour tout étudiant depuis 1995 (indiqué sur votre carte étudiant)
INES pour toute nouvelle inscription dans le supérieur à compter de la rentrée 2018-19
(écrire le N° en minuscule)

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) - CROUS (cf annexe 4)
 Pour les étudiants inscrits en CPGE, au titre de l'inscription à l'université : numéro **OBLIGATOIRE** pour l'inscription.
Numéro CVEC transmis par le CROUS : - - Ce certificat est délivré par les CROUS. Formalité à accomplir depuis MesServices.etudiant.gouv.fr, puis CVEC.

SITUATION FAMILIALE
 1 - Seul(e) sans enfant 2 - Couple sans enfant 3 - Seul(e) + enfant(s) 4 - Couple + enfant(s) Nombre d'enfant(s) :

HANDICAP
 Avez-vous bénéficié de dispositions spéciales au Bac et après le Bac liées à un handicap ? Si **OUI**, indiquez votre handicap :
 A - Troubles intellectuels cognitifs (dont autisme) **G** - Autres troubles des fonctions visuelles
 B - Troubles du langage et de la parole (dyslexie, dysphasie et autres dys) hors dyspraxie **H** - Surdit e s ev ere et profonde
 C - Troubles psychiques **I** - Autres troubles des fonctions auditives
 D - Troubles visc eraux (cardiaques, respiratoires, li es  a une pathologie cancéreuse) **J** - Plusieurs troubles associ es
 E - Troubles moteurs (dont dyspraxie) **K** - Autres troubles
 F - C ecit e **L** - Handicap temporaire

Si oui, vous devez remplir la fiche liaison lyc eens-handicap es / uB, t el echargeable sur le site <http://ub-link.u-bourgogne.fr/mon-quotidien/etudiant-handicape.html> et la retourner le plus rapidement possible   : Maison de l'Universit e - P ole formation et vie universitaire - Mission handicap - Bureau R08 - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON cedex

SERVICE NATIONAL
 3 - Exempt e 6 - Journ ee d efense citoyenne (JDC/APD) (+18 ans / -25 ans)
 4 - Service accompli 7 - En attente de l'attestation de recensement ou de JDC/APD
 5 - Recensement effectu e (-18 ans) 8 - Non concern e ( tudiant  tranger , + de 25 ans)

1^{re} INSCRIPTION
 dans l'**enseignement sup erieur fran ais** (BTS, CPGE,  coles ing enieurs, Universit es y compris IUT...) **Ann e* :**
 en **universit e publique fran aise** **Ann e* :** ** tablissement :**
   l'**universit e de Bourgogne** **Ann e* :** **Acad mie :**
(*Exemple ann e 2019-2020 - inscrivez 2019)

BACCALAUR AT OU  QUIVALENCE
S erie et sp cialit e : **Mention :** **Ann e d'obtention :**
(ex. : STT ACA, ES LV1, L-LV3, L-arts, S-SVT Physique/chimie, S-BIO, STI, STL...) (P, AB, B, TB) (2019 pour 2018-2019)
Type d' tablissement : LY - Lyc e fran ais 15 - Autre/ tablissement 2nd degr e   l' tranger
Nom de l' tablissement et ville : **D partement :**

2. FICHE ADMINISTRATIVE DE L' TUDIANT

ADRESSE PERMANENTE (pour toute correspondance)
 B t., R sidence, chez :
 N  et libell  de la voie :
 Lieu-dit :
 Code postal : Commune :
 Pays : T l. :

ADRESSE POUR L'ANN E EN COURS (si diff rente)
 B t., R sidence, chez :
 N  et libell  de la voie :
 Lieu-dit :
 Code postal : Commune :
 Pays : T l. :

T l. portable de l' tudiant : **E-mail (adresse perso.) :**@.....

TYPE D'H BERGEMENT POUR LA NOUVELLE ANN E
 1 - R sidence Univ. (CROUS) 2 - Foyer agr e 4 - Domicile parental 5 - Logement personnel (hors chambre d' tudiant)
 6 - Chambre d' tudiant chez un particulier 7 - Autre mode d'h bergement 8 - Logement en colocation

3. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE

RÉGIME D'INSCRIPTION

Vous vous inscrivez dans le cadre de la formation : **1 - Initiale** (poursuite d'études)

STATUT

Vous vous inscrivez en tant que : **01 - Étudiant**

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE - CSP

Activité professionnelle 2019-2020 de l'étudiant. Si vous travaillez, indiquer :

le libellé de votre profession : **Code CSP :** (se référer à la codification CSP - Annexe 2)

Indiquer le type d'emploi exercé en 2019-2020

- C** - emploi ≤ à 1 mois
 D - emploi > à 1 mois ≤ 6 mois
 E - emploi > 6 mois
- F** - aide éducateur
 I - assistant d'éducation

Indiquer le temps de travail en 2019-2020

- 1** - Temps complet
 2 - Temps partiel ≥ 150h par trimestre
 3 - Temps partiel - de 150h par trimestre

Profession et catégorie socio-professionnelle des parents ou tuteur - à renseigner **obligatoirement** même si vous n'êtes plus à charge.

indiquer le libellé et le code CSP de la profession (se référer à la codification CSP - Annexe 3)

Père : **Code CSP :**

Mère : **Code CSP :**

ou à défaut, tuteur : **Code CSP :**

SPORTIF HAUT NIVEAU

Êtes-vous sportif de haut niveau ? **OUI** Si OUI, précisez dans quel sport : **NON**

(concerne tout sportif inscrit sur les listes nationales du Ministère de la Jeunesse et des Sports - joindre un justificatif)

Le saviez-vous ? Le Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives de l'uB (PEPS-uB) a pour but de soutenir les sportifs étudiants de haut niveau tout au long de leur cursus d'études. PEPS-uB concerne les sportifs étudiants inscrits sur les listes ministérielles et ceux d'un niveau national juste inférieur.

Pour toute information et pour intégrer le PEPS-uB, reportez-vous sur <http://ub-link.u-bourgogne.fr/mon-quotidien/faire-du-sport/le-sport-de-haut-niveau.html>

AIDE(S) FINANCIÈRE(S) HORS BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CROUS)

Vous bénéficiez d'aide(s) financière(s) hors bourse d'enseignement supérieur pour vos études - cochez le(s) type(s) d'aide(s) perçue(s)

- D** - Bourses collectivités territoriales (commune, département, Région)
 F - Bourse gouvernement étranger

4. INSCRIPTION AUX ÉTAPES

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Cochez la case correspondant au dernier établissement fréquenté

- LY** - Lycée français
 16 - Université
 01 - BTS (lycée)
 02 - CPGE (lycée ou autre) (Classes préparatoires grandes écoles)
- 03** - École de commerce, gestion, comptabilité (hors CPGE)
 04 - École ingénieur
 05 - Établissement privé supérieur
 06 - Établissement supérieur art et culture
 10 - Établissement supérieur étranger
- 11** - ENS (École Normale Supérieure)
 13 - Écoles architecture
 15 - Autres écoles (hors CNAM, CNED), Établissements 2nd degré à l'étranger
 17 - Enseignement par correspondance (CNED)
 18 - Établissement formations paramédicales
 RC - Organisme de recherche

Établissement : **Département :**

indiquer le nom et la localité

ou pays :

Année :

(2018 pour 2018/2019)

SITUATION ANNÉE PRÉCÉDENTE

Indiquer le type de formation ou enseignement que vous avez suivi en 2018-2019 (uniquement)

- A** - Baccalauréat (enseignement secondaire français - y compris par correspondance)
 B - BTS (y compris post-BTS)
 C - IUT (y compris post-DUT et LP) - Indiquer la filière :
 D - CPGE (non inscrit à l'université) Indiquer la filière :
 E - École ingénieur (universitaire ou non)
 G - Enseignement supérieur par correspondance (CNED...) (si CFAO cochez H...)
 H - Université (hors IUT, ingénieur) (ex : capacité droit, DAEU, licence, master)
 J - École de management (ex : École de commerce, gestion)
 L - Établissement (hors Université) préparant aux concours paramédicaux (orthophoniste, éducateur spécialisé, kinésithérapeute...)
- K** - ENS, institut catholique, INALCO, EPHE, Vêto
 S - Autre établissement ou cursus en France
 Q - Établissement étranger enseignement secondaire
 R - Établissement étranger enseignement supérieur
 U - Non scolarisé l'année précédente mais a déjà été inscrit dans le supérieur en France
 T - Non scolarisé l'année précédente - jamais inscrit dans le sup. en France

Établissement fréquenté l'année précédente

Département ou pays de la formation suivie :

Nom (intitulé exact) :

code du dépt., lieu (ex : 58 et NEVERS pour la Licence droit Nevers - 89 et AUXERRE pour DUT Auxerre)

DERNIER DIPLÔME OBTENU

Indiquer le dernier diplôme que vous avez obtenu en 2018-2019 ou avant dans l'enseignement supérieur français (y compris le Baccalauréat)

- 001** - Baccalauréat (ens. secondaire français)
 010 - BTS
 011 - DUT
 012 - Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
- 013** - DEUG
 016 - Attestation de fin de 1^{re} année de médecine, de pharmacie et d'ontologie
 017 - DEUST
 029 - Autre diplôme de 1^{er} cycle (DU, ...)
- Autre diplôme, précisez :

Établissement - Nom (nom et localité) :

ou pays :

Département : (code du département)

Année : (2018 pour 2018/2019)

AUTRE ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ POUR L'ANNÉE EN COURS

Avez-vous sollicité parallèlement une inscription dans un autre établissement en 2019-2020 ?

OUI **NON**

02 - CPGE (lycée ou autre) (Classes préparatoires aux grandes écoles)

Établissement - Nom (nom et localité) :

Département : (code du dépt.)

INSCRIPTION À L'UB EN 2019-2020

Formation suivie au lycée

Cocher la case correspondante

Formation à l'uB en L1 / L2

Cocher la formation dans laquelle vous souhaitez vous inscrire au regard de la formation CPGE suivie.

Inscription en L3

s'il s'agit d'un **redoublement de la 2^e année de CPGE** (non-admission à un concours), inscription sous certaines conditions crédits/ avis, mention... (se référer à la convention).

Cocher la formation dans laquelle vous souhaitez vous inscrire au regard de la formation CPGE suivie et de l'inscription prise à l'uB l'année précédente.

Si vous souhaitez prendre 2 inscriptions, faites figurer 1 et 2 dans les cases correspondantes

Attention : l'inscription en 3^e année de licence ne valide pas automatiquement le diplôme de licence. Reportez-vous à la convention, certaines formations permettent uniquement de passer les examens.

S'agit-il bien d'un redoublement de votre 2^e année de CPGE ? OUI NON

Économiques et commerciales	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année ECS / ECE / ECT	<input type="checkbox"/> L1 CPGE Droit, Économie Gestion	
	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année ECS	<input type="checkbox"/> L2 Économie <input type="checkbox"/> L2 Gestion	<input type="checkbox"/> L3 Économie, parcours sciences économiques <input type="checkbox"/> L3 Gestion sous réserve d'avoir réussi le Score Message et l'entretien de sélection
	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année ECE	<input type="checkbox"/> L2 AES <input type="checkbox"/> L2 Économie <input type="checkbox"/> L2 Gestion	<input type="checkbox"/> L3 AES <input type="checkbox"/> L3 Économie, parcours sciences économiques <input type="checkbox"/> L3 Gestion sous réserve d'avoir réussi le Score Message et l'entretien de sélection
	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année ECT	<input type="checkbox"/> L2 AES <input type="checkbox"/> L2 Droit <input type="checkbox"/> L2 Gestion	<input type="checkbox"/> L3 AES <input type="checkbox"/> L3 Droit <input type="checkbox"/> L3 Gestion sous réserve d'avoir réussi le Score Message et l'entretien de sélection
Littéraires	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année A/L "Lettres" ou B/L "Lettres et sciences sociales"	<input type="checkbox"/> L1 CPGE Droit, Économie Gestion <input type="checkbox"/> L1 CPGE Arts, Lettres, Langues & Sciences humaines et sociales	
		<input type="checkbox"/> L2 Droit <input type="checkbox"/> L2 Histoire <input type="checkbox"/> L2 Géographie et aménagement	<input type="checkbox"/> L3 Droit <input type="checkbox"/> L3 Histoire, parcours classique <input type="checkbox"/> L3 Géographie et aménagement, parcours aménagement - environnement <input type="checkbox"/> L3 Géographie et aménagement, parcours métiers de l'enseignement
	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année A/L "Lettres"	<input type="checkbox"/> L2 Histoire de l'art et archéologie <input type="checkbox"/> L2 Lettres <input type="checkbox"/> L2 Philosophie <input type="checkbox"/> L2 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Anglais <input type="checkbox"/> L2 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Allemand <input type="checkbox"/> L2 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Espagnol	<input type="checkbox"/> L3 Lettres sous réserve d'une UE Latin <input type="checkbox"/> L3 Philosophie <input type="checkbox"/> L3 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Anglais, parcours métiers des langues <input type="checkbox"/> L3 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Allemand, parcours métiers des langues
	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année B/L "Lettres et sciences sociales"	<input type="checkbox"/> L2 AES <input type="checkbox"/> L2 Droit <input type="checkbox"/> L2 Économie <input type="checkbox"/> L2 Gestion <input type="checkbox"/> L2 Histoire <input type="checkbox"/> L2 Géographie et aménagement <input type="checkbox"/> L2 Lettres <input type="checkbox"/> L2 Philosophie <input type="checkbox"/> L2 Sociologie <input type="checkbox"/> L2 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Anglais <input type="checkbox"/> L2 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Allemand <input type="checkbox"/> L2 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Espagnol	<input type="checkbox"/> L3 AES <input type="checkbox"/> L3 Droit <input type="checkbox"/> L3 Économie <input type="checkbox"/> L3 Gestion sous réserve d'avoir réussi le Score Message et l'entretien de sélection <input type="checkbox"/> L3 Histoire, parcours classique <input type="checkbox"/> L3 Géographie et aménagement, parcours aménagement - environnement <input type="checkbox"/> L3 Géographie et aménagement, parcours métiers de l'enseignement <input type="checkbox"/> L3 Lettres sous réserve d'une UE Latin <input type="checkbox"/> L3 Philosophie <input type="checkbox"/> L3 Sociologie <input type="checkbox"/> L3 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Anglais, parcours métiers des langues
Scientifiques	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année MPSI / PCSI / PTSI / TSI TPC / TB <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année BCPST	<input type="checkbox"/> L1 CPGE Sciences, technologies, santé	
	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année MP / PC / PSI / PT / TSI TPC / TB	<input type="checkbox"/> L2 CPGE Sciences et techniques	<input type="checkbox"/> L3 Chimie <input type="checkbox"/> L3 Informatique <input type="checkbox"/> L3 Mathématiques <input type="checkbox"/> L3 Physique - Physique - Chimie <input type="checkbox"/> L3 Physique - Physique Fondamentale et Applications <input type="checkbox"/> L3 Sciences pour l'ingénieur - Électronique <input type="checkbox"/> L3 Sciences pour l'ingénieur - Mécanique
	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année BCPST / TB ATS Prépa C	<input type="checkbox"/> L2 CPGE Sciences Vie	<input type="checkbox"/> L3 Sciences de la Vie, parcours biologie cellulaire et physiologie

BOURSESi vous êtes boursier pour ce diplôme - **cochez le type de bourse** **19** - Bourse du CROUS pour les CPGE (y compris taux 0) **01** - Bourse du gouvernement français (pour les étudiants étrangers)

S'agit-il d'une bourse conditionnelle ?

 OUI **NON** (bourse définitive)**OBLIGATOIRE** - indiquez votre **NUMÉRO INE** figurant sur l'avis conditionnel de bourse : **TITRE D'ACCÈS EXTERNE**

Pour les étudiants qui ont obtenu un diplôme dans l'enseignement supérieur (autre qu'à l'université de Bourgogne), précisez

Diplôme obtenu (en clair) :**Établissement** : nom et localité Département : ou pays :Année : (2018 pour 2018/2019)**SITUATION SOCIALE (CAS PARTICULIERS)**

Êtes-vous :

 PN - Pupille de la nation (présenter un extrait d'acte de naissance portant la mention "pupille de la nation") **DI** - Exonéré(e) sur décision individuelle**ATTESTATION DE L'ÉTUDIANT****■ ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE** **1** - Adhésion à une assurance responsabilité d'une mutuelle étudiante **2** - Autre adhésion **3** - Adhésion en cours

Il vous est rappelé que l'**assurance RESPONSABILITÉ CIVILE** (qui couvre les dommages que vous pourriez causer) est **OBLIGATOIRE pour vous inscrire à l'Université de Bourgogne**. Seule l'adhésion à une mutuelle étudiante comprenant cette garantie ou la souscription d'une assurance à titre personnel peut couvrir ce risque ; en cas de doute, prenez contact avec votre assureur. Vous devez attester que vous avez souscrit une assurance de responsabilité civile valable pour toute la durée de l'année universitaire 2019/2020 (valable de la date d'inscription au 30/09/2020).

■ CHARTE DU BON USAGE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET NOTE "INFOS SÉCURITÉ"Ce document est consultable à l'adresse suivante <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire.html>

Je soussigné(e), M. - Mme.....

- reconnais avoir été informé(e) par l'université de l'obligation qui m'est faite de détenir une assurance responsabilité civile pour les activités universitaires (y compris stage en milieu professionnel) et extra-universitaires et j'atteste en posséder une valable pour toute la durée de l'année universitaire 2019-2020 (valable de la date d'inscription au 30/09/2020),
- certifie avoir eu connaissance de la charte de bon usage des ressources informatiques et des consignes de sécurité figurant sur la note «infos sécurité» de l'université de Bourgogne,
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des instructions jointes au dossier.

Dijon, le

Signature

Étudiant mineur - À remplir par les parents ou le responsable légal

Je soussigné M. et/ou Mme (Prénom - NOM)..... autorise ma fille / mon fils à s'inscrire à l'université de Bourgogne pour l'année 2019-2020.

Le Signature du(des) parent(s) ou du responsable légal

ATTENTION : Vous avez terminé de constituer votre dossier. Pour valider votre inscription, vous devez :

- fournir avec ce dossier les pièces demandées

- régler les droits d'inscription.

Reportez-vous aux informations figurant dans les annexes.**L'étudiant est informé qu'étant inscrit à l'université de Bourgogne, son image peut apparaître sur des photos et/ou vidéos de présentation de l'université.**

Motif dossier incomplet :

Date d'inscription :

Montant des droits :

Mode de paiement :

N° de quittance :

Le dossier d'inscription administrative est un traitement de données personnelles géré par l'université de Bourgogne (uB)

1. Objet du traitement de données

Finalité :

- assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants,
- informer le CROUS de l'inscription de l'étudiant, pour lui permettre l'accomplissement de sa mission,
- informer le Rectorat et/ou les lycées avec classes préparatoires aux grandes écoles de l'inscription à l'uB de leurs étudiants,
- établir des statistiques par le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, le Rectorat et permettre des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants par l'Observatoire de la vie étudiante et par l'uB.

Base légale :

Ce traitement relève de l'article 6 (c) du règlement général sur la réglementation des données RGPD : le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le président de l'université est soumis.

2 Données traitées

FICHE INDIVIDUELLE DE L'ÉTUDIANT : État civil, N° CVEC (contribution vie étudiante et campus, n° d'attestation fourni par le CROUS), situation familiale, handicap, service national, 1^{ère} inscription dans le supérieur, baccalauréat ou équivalence,

FICHE ADMINISTRATIVE DE L'ÉTUDIANT : Adresse, téléphone, courriel, type d'hébergement pour la nouvelle année,

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE : Régime d'inscription, statut, catégorie socio-professionnelle de l'étudiant, catégorie socio-professionnelle des parents ou tuteur, type d'emploi exercé, temps de travail, qualité de sportif de haut niveau, aides financières hors bourses d'enseignement supérieur, échanges internationaux.

INSCRIPTION AUX ÉTAPES : Dernier établissement fréquenté, situation année précédente, dernier diplôme obtenu, autre établissement fréquenté pour l'année en cours, inscription principale, bourse, cursus aménagé, césure, titre d'accès externe, inscriptions secondaires, situation sociale particulière, assurance responsabilité civile.

Source des données :

Données saisies par la personne qui complète le dossier d'inscription administrative (saisie en ligne ou dossier papier).

Caractère obligatoire du recueil de données

Recueil de données nécessaires à la gestion du dossier administratif et pédagogique de l'étudiant.

Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée selon l'article 22 du RGPD.

3. Personnes concernées

Les personnes qui s'inscrivent en formations initiale ou continue dispensées à l'uB.

4. Destinataires des données

Catégorie de destinataires

Les destinataires de ces données sont :

- Les personnels administratifs et enseignants habilités par l'uB,
- Le CROUS,
- Le Ministère de l'éducation nationale,
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation,
- Le Rectorat,
- L'Observatoire de la Vie Étudiante,
- Les lycées avec classes préparatoires aux grandes écoles.

Transfert hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5. Durée de conservation des données

Les données sont conservées en base active pendant l'année universitaire courante et durant le cursus universitaire puis archivées.

6. Sécurité

Les données ne sont accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés selon une politique d'habilitation définie par l'uB. Les destinataires des données personnelles des étudiants au sein de l'uB sont soumis à une obligation de confidentialité spécifique.

Les mesures de sécurité techniques appropriées sont mises en oeuvre pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée de données de manière accidentelle ou illicite.

7. Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Exercer ces droits

La déléguée à la protection des données (DPD) de l'université est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Par voie électronique à dpd@u-bourgogne.fr

Par courrier postal : Déléguée à la protection des données, Maison de l'université, Esplanade Erasme 21078 DIJON CEDEX.

Traitement conforme au règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Annexe 1 - Pièces à fournir obligatoirement

- Dossier d'inscription administrative CPGE 2019-2020** dûment complété
- Attestation Contribution Vie Etudiante et de Campus** – Démarche obligatoire auprès du CROUS et préalable à votre inscription (cf annexe 4). Paiement sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> puis « CVEC ». En l'absence de ce document, l'inscription à l'uB ne sera pas possible.
- 1^{ère} inscription à l'uB** : 1 **photographie d'identité récente en couleur** conforme aux normes pour carte d'identité ou passeport (l 35mm x h 45mm) **avec vos nom, prénom, n° étudiant le cas échéant, au verso**
- 1^{ère} inscription à l'uB** : 1 copie d'une **pièce d'identité en cours de validité** : carte nationale d'identité, du passeport, du passeport avec visa D pour les étudiants étrangers (hors EEE)
- 1 enveloppe** (format 220 mm x 110 mm) **libellée à votre adresse et affranchie pour 50 g** pour l'envoi de votre carte d'étudiant et/ou des certificats de scolarité
- 1 photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté** pour les français(e)s concerné(e)s si ce certificat n'a jamais été fourni. **Le cas échéant, selon votre situation, 1 photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement** délivrée par la Mairie si la journée n'a pas encore été effectuée ou **1 photocopie du certificat d'exemption**.

Le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté est obligatoire pour la délivrance d'un diplôme.

- Boursier du CROUS ou du Gouvernement Français** : une notification de bourse conditionnelle ou définitive de l'année d'inscription
- Inscription / Réinscription à l'uB en 2^e année ou 3^e année** : une attestation du parcours de formation avec crédits ECTS et mentions obtenues
- Pupille de la nation (si vous n'êtes pas boursier)** : un extrait de naissance portant la mention « pupille de la nation » (exonération des droits d'inscription)
- Règlement par chèque de votre / vos inscriptions (si vous n'êtes pas boursier)** :

Les droits d'inscription sont fixés chaque année au niveau national.

Pour 2019-2020, les droits d'inscription sont les suivants :

Pour une **inscription dans une formation -obligatoire-** : **chèque de 170 €**

Le cas échéant, pour une seconde **inscription dans une autre formation -facultatif-** : **chèque de 113 € (taux réduit)**

Prévoir un chèque pour chaque inscription.

Rappel, si vous êtes boursier(e) du CROUS : vous êtes exonéré(e) et vous n'avez rien à régler (pour une ou deux inscriptions).

Le chèque devra être libellé à l'ordre indiqué ci-après en fonction de votre inscription :

Inscription(s) dans le domaine	Ordre du chèque
Sciences, Technologies, Santé pour les formations suivantes : - L1 CPGE Sciences technologies santé, à l'exclusion des 1 ^{ère} BCPST - L2 CPGE Sciences et techniques - L3 Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'ingénieur	Régisseur Scolarité Mirande
Sciences, Technologies, Santé pour les formations suivantes : - L1 CPGE Sciences technologies santé uniquement pour les 1 ^{ère} BCPST - L2 CPGE Sciences Vie Terre - L3 Biologie / Sciences de la Terre et de l'Environnement	Régisseur Scolarité Gabriel
Arts, Lettres, Langues & Sciences Humaines et Sociales	Régisseur des UFR Littéraires
Droit, Economie, Gestion	Régisseur des UFR Juridiques et Economiques

**Envoi du dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives dès la rentrée
et au plus tard pour le 25 septembre 2019**

Annexe 2 – Modalités de renvoi des dossiers

Adresse de renvoi du dossier et des pièces

L'envoi du dossier est à effectuer par courrier simple ou bien en lettre suivie (facultatif).

A noter : l'envoi en lettre recommandée est inutile.

Inscription(s) dans le domaine	Adresse
Sciences, Technologies, Santé pour les formations suivantes : - L1 CPGE Sciences technologies santé, à l'exclusion des 1 ^{ère} BCPST - L2 CPGE Sciences et techniques - L3 Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'ingénieur	UFR Sciences & Techniques Scolarité (inscription CPGE) 9, avenue Alain Savary B. P. 47870 21000 DIJON
Sciences, Technologies, Santé pour les formations suivantes : - L1 CPGE Sciences technologies santé uniquement pour les 1 ^{ère} BCPST - L2 CPGE Sciences Vie Terre - L3 Biologie / Sciences de la Terre et de l'Environnement	Université de Bourgogne UFR SVTE - Scolarité Inscriptions CPGE 6 bd Gabriel 21000 DIJON
Arts, Lettres, Langues & Sciences Humaines et Sociales	UFR LITTERAIRES INSCRIPTION CPGE 4 Bd Gabriel BP 17270 21072 DIJON CEDEX
Droit, Economie, Gestion	UFR de Droit - AES - Economie Service Scolarité (inscription CPGE) 4 Bd Gabriel BP 17270 21072 DIJON cedex

Précisions utiles :

L'université vérifiera votre inscription, dossier, pièces et règlement joints en octobre / novembre :

- **si votre dossier est complet** : les certificats de scolarité et carte étudiant vous seront adressés avec l'enveloppe timbrée et libellée à votre adresse (fournie au dossier) ;
- **si votre dossier est incomplet (pièces manquantes)** : un rappel de pièces sera effectué par mail afin de finaliser votre inscription.

Annexe 3 - CATEGORIES SOCIO- PROFESSIONNELLES

(CSP – rubrique activité professionnelle)

11	Agriculteurs sur petite exploitation (inférieure à 20 ha)	52	Employés civils et agents de service de la Fonction Publique
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation (entre 20 et 40 ha)	53	Policiers, militaires
13	Agriculteurs sur grande exploitation (supérieure à 40 ha)	54	Employés administratifs d'entreprises
21	Artisans	55	Employés de commerce
22	Commerçants et assimilés	56	Personnels des services directs aux particuliers
23	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
31	Professions libérales	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
33	Cadres de la Fonction Publique	64	Chauffeurs
34	Professeurs, professions scientifiques	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	69	Ouvriers agricoles
42	Professeurs des écoles, Instituteurs et professions assimilées	71	Retraités anciens agriculteurs exploitants
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	72	Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprises
44	Clergé, religieux	74	Retraités anciens cadres
	Professions intermédiaires administratives de la Fonction Publique	75	Retraités anciennes professions intermédiaires
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	77	Retraités anciens employés
47	Techniciens	78	Retraités anciens ouvriers
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	81 *	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
		84	Elèves, étudiants
		85	Personnes diverses sans activité professionnelle de - de 60 ans (sauf retraités)
		86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et + (sauf retraités)
		99	Non renseignés (inconnu ou sans objet)

*** Remarque : les chômeurs sont codés dans leur ancienne profession à l'exception de ceux n'ayant jamais travaillé (code : 81)**

CODES – EXEMPLES DE PROFESSIONS - TYPES

10-11-12 :	Cultivateurs, éleveurs, exploitants forestiers, horticulteurs, maraîchers, viticulteurs patrons pêcheurs.	45 :	Catégorie B de la Fonction Publique, contrôleurs PTT, impôts..., inspecteurs et officiers de police, adjudants, secrétaires d'administration.
21 :	Petits patrons de moins de 10 salariés : couvreurs, charpentiers, cordonniers, forgerons, garagistes, maçons, peintres, routiers...	46 :	Secrétaires de directions, représentants, rédacteurs d'assurance, comptables, chefs de rayon, gérants de magasin, photographes.
22 :	Commerçants détaillants de l'alimentation, patrons de café, restaurants, hôtel, agents immobiliers, agents d'assurance...	47 :	Techniciens, dessinateurs industriels, projeteurs, géomètres, pupitreurs, programmeurs.
23 :	PDG, administrateurs de société, entrepreneurs, grossistes.	48 :	Contremaîtres, agents de maîtrise, maîtres d'équipages (pêche, marine-marchande), chefs de chantier.
31 :	Médecins, dentistes, psychologues, vétérinaires, pharmaciens, avocats, notaires, conseillers juridiques, experts-comptables, architectes.	52 :	Préposés des PTT, employés de bureau, aides-soignantes, standardistes, huissiers de la Fonction Publique, aides-éducateurs
33 :	Catégorie A de la Fonction Publique et assimilé : administrateurs civils, attachés d'administration, officiers et élèves officiers des armées et de la gendarmerie.	53 :	Gardiens de la paix, gendarmes.
34 :	Personnel de direction des établissements scolaires, professeurs agrégés et certifiés, enseignants du supérieur, chercheurs, médecins hospitaliers, internes des hôpitaux.	54 :	Employés de bureau, aides-soignantes, standardistes, hôtesses d'accueil d'une entreprise privée.
35 :	Journalistes, écrivains, artistes (plastiques, dramatiques...), bibliothécaires, conservateurs de musée.	55 :	Vendeurs, caissiers, pompistes.
37 :	Directeurs commerciaux, directeurs des personnels, fondés de pouvoir. Ingénieurs, directeurs techniques, directeurs de production, personnels navigant (aviation civile), officiers de marine marchande.	56 :	Serveurs (café, restaurant), manucures, esthéticiennes, coiffeurs (salariés), gardiennes d'enfants, concierges.
38 :	Instituteurs, PEGC, maîtres auxiliaires, conseillers d'éducation, surveillants d'externat, maîtres d'internat.	62 à 65 :	Mécaniciens, soudeurs, tourneurs, ajusteurs, mineurs, jardiniers, conducteurs routiers, dockers.
42 :	Infirmeries, puéricultrices, sages-femmes, assistantes sociales, éducateurs spécialisés, animateurs socioculturels, préparateurs en pharmacie.	67-68 :	Ouvriers spécialisés (OS), manœuvres.
44 :	Clergé, religieux.	69 :	Ouvriers de l'élevage, maraîchers, horticulteurs et viticulteurs, marins-pêcheurs.
		81 :	Chômeurs n'ayant jamais travaillé.
		85-86 :	Personnes diverses sans activité professionnelle, « femmes au foyer », ménagères.
		99 :	Sans réponse, élèves sous tutelle de la DASS.

Annexe 4 - Contribution de Vie Etudiante et de Campus CVEC

Pour toute inscription / réinscription, il est obligatoire, **IL EST OBLIGATOIRE** de fournir une attestation d'acquiescement de la **CVEC**, la Contribution de Vie Etudiante et de Campus.

Vous devez effectuer la démarche au titre de votre inscription à l'université

La Contribution de Vie Etudiante et de Campus est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (*article L. 841-5 du Code de l'Education*)

■ Attestation d'acquiescement CVEC / Règlement :

Cette démarche est **obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur** (y compris pour les boursiers qui seront exonérés du paiement).

Le **paiement** de cette contribution est à effectuer **auprès du CROUS AVANT l'inscription administrative** à l'université et délivrance d'un certificat. Ce certificat (numéro) est obligatoire pour l'inscription / réinscription.

■ Public concerné :

TOUS les étudiants en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, y compris les étudiants CPGE.

■ Montant annuel :

91 € (le montant sera indexé chaque année sur l'indice des prix à la consommation). Cette contribution est redevable une seule fois lors de plusieurs inscriptions.

Sont exonérés : boursiers, réfugiés, étudiants bénéficiant de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile.

Retrouvez l'accès à la plateforme de service numérique et toutes les précisions utiles pour le paiement sur :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> puis « **CVEC** ».

Vous pouvez obtenir cette attestation 2019-2020 dès maintenant.

NB :

Pour les paiements CVEC effectués à tort (étudiant boursier, exonération...), vous pourrez demander le remboursement sur la plateforme de service numérique :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>